

Fiche d'information établissement SEVESO seuil haut

Nom de l'établissement	GRUEL FAYER
Adresse de l'établissement	Lieu-dit La Rublonnière 35220 CHÂTEAUBOURG
Activité de l'établissement :	<p>GRUEL-FAYER est distributeur de produits d'agrofournitures (semences et produits de protection : herbicides, fongicides...) et prestataire logistique en matières dangereuses. Son métier est de préparer des commandes à destination de ses clients (coopératives, négocios agricoles et industriels). Environ 60 personnes travaillent sur le site.</p> <p>GRUEL – FAYER est autorisé à stocker des produits dangereux dont des produits de protection des plantes. Aucune fabrication, aucun mélange de produits chimiques n'a lieu sur le site. Les produits sont tous conditionnés en bidons, cartons ou palettes.</p>
Précisez les informations indiquant si l'établissement se trouve à proximité du territoire d'un autre état membre susceptible de subir les effets transfrontaliers d'un accident majeur	Sans objet
Nature des dangers liés aux accidents majeurs et leurs effets potentiels sur la santé humaine et l'environnement :	<p>GRUEL-FAYER, dans son étude de dangers, a analysé les risques d'accidents majeurs impliquant des substances dangereuses, leurs conséquences, ainsi que les dispositions à prendre pour limiter les conséquences d'un éventuel accident : des améliorations sont sans cesse apportées en matière de prévention et de protection.</p> <p>Les principaux risques identifiés sont un incendie ou une explosion impliquant des substances dangereuses et diffusant des fumées toxiques, une pollution liée à un incendie.</p> <p>Les phénomènes dangereux qui peuvent apparaître sont :</p> <ul style="list-style-type: none"> • l'incendie pouvant être à l'origine d'effets thermiques liés au rayonnement de chaleur émis par la combustion plus ou moins rapide des substances inflammables, • l'explosion pouvant être à l'origine d'effets de surpressions limités dans le cadre des produits présents sur site, • la pollution liée à la dispersion des produits ou des eaux d'extinction. • l'émission de fumées toxiques pouvant engendrer des effets d'irritation, d'intoxication, d'asphyxie...
Résumé des principaux types de scénarios et des mesures de maîtrise des dangers permettant d'y faire face :	<p>Afin d'éviter les risques d'incendie, de surpression ou de pollution, les principales mesures de maîtrise mises en œuvre sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> • stockage des produits dans des zones spécifiques cloisonnées par des murs et des portes coupe-feu en fonction de leurs dangers, • aucune source d'étincelle ou de point chaud dans les cellules de stockage, • détection incendie sur l'ensemble de la plateforme logistique, • pour certains produits spécifiques : système d'extinction automatique par déluge, contrôle de la température, • installations de protection contre l'incendie dans tout le site • stockage de produits conditionnés uniquement (pas de vrac), • imperméabilité du sol de la plateforme et des voiries, • cellules de stockage sous rétentions indépendantes, • bassins de confinement permettant de récupérer tout produit ou eau d'extinction d'incendie, • plan de gestion des situations d'urgence définissant les tâches à accomplir en fonction des événements, • dispositifs de contrôle d'accès et de surveillance des installations, • vérifications périodiques et essais réguliers de l'ensemble des installations de sécurité, • programme de formation hygiène-sécurité-environnement annuel du personnel applicables pour empêcher tout effet domino (sur-accident) et tout risque d'incendie d'origine électrique ou suite à impact de la foudre.

